



### Agriculteurs : cultivez aussi votre vigilance !

- Ne rehaussez pas votre terrain et ne stockez rien sous une ligne électrique.
- Si vous devez élaguer ou apporter une modification à proximité d'un ouvrage électrique, contactez votre interlocuteur Enedis ou RTE habituel.
- N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution votre matériel d'arrosage près des ouvrages électriques.
- Ne manœuvrez pas seuls sous les lignes avec des engins de grande hauteur.

### Ayez le réflexe DT-DICT !

Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.



Pour toute information complémentaire, consultez [electricite-prudence.fr](http://electricite-prudence.fr) ou rendez-vous sur [enedis.fr](http://enedis.fr) et [rte-france.com](http://rte-france.com)

**ENEDIS**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

**Rte** Le réseau de transport d'électricité